

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 13 août 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

Projet de *Règlement VL-2024-831 relatif à l'urbanisme.*

Ce projet de règlement remplace le *Règlement 01-4501 sur le zonage*, le *Règlement de zonage 2001-Z-439*, le *Règlement 01-4502 sur le lotissement*, le *Règlement sur le lotissement 2001-L-440*, le *Règlement de plan d'aménagement d'ensemble 2001-PAE-442*, le *Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures*, le *Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur LeMoynes* et le *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.*

Il s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire, mais fera toutefois l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de l'arrondissement ultérieurement.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le **15 octobre 2024 à 18 h 30**, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, au bureau d'arrondissement situé au 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements>, ou au bureau d'arrondissement, ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec.

Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 septembre 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil